

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE NORD VAUDOIS

Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes,
Method, Montcherand, Orbe, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes,
Yverdon-les-Bains

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du 7 novembre 2017

En application de l'art. 112 de la Loi cantonale sur l'Exercice des Droits Politiques, le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des citoyennes et citoyens des Communes concernées que le Conseil intercommunal a :

1) Accepté le budget 2018 présenté par l'extrait du compte 611.

2) Accepté la modification des articles 10, 11 et 27 et incluant l'addenda modifiant les articles 9, 26 et 37 des statuts de l'Association.

Ces objets peuvent être porteurs d'un référendum dans les 10 jours qui suivent la présente publication, dans les formes prescrites aux articles 108 – 110 et 114 de la LEDP – RSV 160.01. Les électeurs peuvent consulter les préavis ainsi que les textes de ces décisions auprès du secrétariat de la Police Nord vaudois à la rue du Valentin 12, 1401 Yverdon-les-Bains.

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois.

Le Vice-Président

Didier Zumbach

La secrétaire

Marie-Louise Miéville